

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Changement de mot de passe Égalité Fraternité istance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au v endredi de 7h à 21h, le samedi et jours fériés (sauf 1er mai) de 9h à 17h (heure de métropole Premièrement, rendez-vous sur la page d'accueil du site telepac telep à l'adresse suivante : Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC https://www.telepac.agriculture.gouv.fr Vous devez renseigner ici : Votre identifiant : Correspond à votre numéro de pacage, TELEDECLARATION DU DOSSIER PAC 2023 99950 Utilisateur uméro pacage pour les agriculteurs il vous à été transmit préalablement par mail La télédéclaration du dossier PAC 2023 est ouverte. La date limite de dépôt est fixée au Mot de passe 15 mai 2023. Du 16 mai au 9 juin 2023, la télédéclaration sera toujours possible mais une réduction pour dépôt tardif sera appliquée. ► Connexion Votre mot de passe : Pour l'obtenir vous devez le Créer un compte ou mot de passe perdu modifier, il est automatiquement réinitialiser tout les 6 ELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES BOVINES 2023 mois pour des raisons de sécurité Pour les agriculteurs de Métropole, les télédéclarations des demandes d'aide bovine et d'aide aux veaux sous la mère (IGP, label rouge) et aux veaux bio (VSLM) pour 2023 sont Important - Modalités d'accès ouvertes depuis le 1er janvier 2023. La date limite de dépôt sans réduction est mai 2023. Cliquer ici pour changer votre mot de passe Si vous avez déjà un compte, identifiez-vous avec votre numéro Pacage et votre mot de passe dans l'écran ci-dessus · Pour les agriculteurs des départements d'Outremer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion), la télédéclaration de l'ADMCA est ouverte depuis le 1er mars 2023. La date limite de dépôt sans réduction est fixée au 15 juin 2023. Si vous n'avez pas encore utilisé votre compte depuis qu'un nouveau code telepac vous a été attribué, vous aurez besoin de ce nouveau code telepac. Celui-ci vous a été communiqué soit, lors du renouvellement général des codes telepac, dans Mise à jour des données de votre exploitation un courrier spécifique relatif à la nouvelle campagne, soit dans un courrier généré à l'issue d'une demande de votre part. En 2023, seuls les demandeurs reconnus agriculteurs actifs pourront bénéficier des aides de la PAC. Pour les exploitants de Métropole : afin de vérifier l'éligibilité de votre Si vous souhaitez créer un compte, ou si vous avez égaré exploitation, des informations complémentaires sont nécessaires, en particulier le votre mot de passe, cliquez sur "Créer un compte ou mot de passe perdu". Précisez votre nouveau code telepac lorsqu'il numéro de sécurité sociale (NIR). La saisie de ces informations sur la téléprocédure de mise à jour des données d'exploitation est ouverte. La détention d'un numéro vous est demandé SIRET est obligatoire En cas de difficulté, contactez la DDT(M)/DAAF de votre département. Ses coordonnées peuvent être trouvées à l'adresse suivante : https://lannuaire.service-public.fr au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 7h à 21h, le samedi et jours fériés (sauf 1er mai) de 9h à 17h (heure de métropole Vous accéderez à cette page telepac Vous devez renseigner les différents informations comme Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC indiquer: Numéro de pacage (même que l'identifiant comme vu -Création du compte / mot de passe perdu Afin de vous identifier, veuillez compléter les données suivantes précédemment) () Le nombre de réponses exactes est insuffisant, veuillez saisir à nouveau vos réponse Code INSEE du siege de l'exploitation N° PACAGE 97200 Numéro de SIRET de l'exploitation Code INSEE du siège de l'exploitation Date de naissance N° SIRET de l'exploitation 5 derniers caractères du RIB/IBAN Date de naissance (ne pas renseigner pour une forme sociétaire) (jj/mm/aaaa) Code telepac (fournie dans un mail spécifique) 5 derniers caractères du RIB/IBAN Code telepac 3 * Ce code vous a été communiqué dans un courrier spécifique. Une fois les informations rentrées, Cliquez sur Valider Attention: il s'agit d'un code confidentiel, qui vous est strictement personnel. Il permet de vous authentifier sans erreur e sécurise l'accès à vos données ainsi que la signature électronique de vos télédéclarations ► Valider ► Annuler Code telepac perdu ? Contactez votre DDT(M)/DAAF ou demandez-le en > cliquant ssistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 7h à 21h, le samedi et jours fériés (sauf 1er mai) de 9h à 17h (heure de métropole). Vous accéderez enfin à cette page, **TEIEDOC** Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC Comme vous pouvez le voir, vous devez renseigner votre nouveau mot de passe

Création du mot de passe

Lors de vos prochaines connexions sur le site TelePAC, vous devrez vous authentifier en indiquant votre numéro

Renseignez le nouveau mot de passe 2 fois dans les cases ici

N° SIRET :

N° PACAGE ·

Pacage (qui est votre identifiant) et votre mot de passe. C'est vous qui choisissez votre mot de passe. Précisez le ci-après.

Le mot de passe doit :

- avoir une longueur minimale de 8 caractères
- contenir au moins trois des quatre types de caractères suivants : lettres minuscules, lettres majuscules, caractères spéciaux (&#{([[\@]])\$£§?!<>>) et chiffres

97200

être différent des 5 derniers mots de passe utilisés.

Numéro Pacage (identifiant de connexion) :

Mot de passe :

Confirmation de la saisie du mot de passe :

Attention - Conservez soigneusement votre mot de passe car il vous sera demandé lors de vos prochaines connexions.

Si vous le perdez, vous aurez toutefois la possibilité de recréer un compte comme s'il s'agissait de votre première connexion à TelePAC.

Valide

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

/22	presente	
	Nh: votre numéro de pacage est de nouveau renseigner ici	
	No. voire numero de pacage est de nouveau renseigner ici	
	Conserver précieusement ce nouveau mot de passe	
	Enfin cliquez sur valider pour finaliser le changement	
	Linni enquez sur vanuer pour manser le changement	. 1. 1 . 1. 1